



## Utilisation de mon nom sans autorisation

Par **albertkravitz**, le **03/11/2009** à **11:54**

Bonjour,

Une association qui devait m'embaucher en tant que prestataire de service pour réaliser son journal trimestriel a subitement fait volte-face et s'est adressée ailleurs. Or, dans les numéros de ce journal datés de juillet-août-septembre 2009 et d'octobre-novembre-décembre 2009, alors que nous étions en pourparlers, mon nom a été publié dans l'ours sur la liste des collaborateurs du journal sans que j'en ai eu préalablement connaissance.

Je me pose donc deux questions :

1. Cet ajout constitue-t-il une utilisation frauduleuse de mon nom ou une usurpation d'identité et, donc, puis-je demander des dommages et intérêts ?
2. L'ajout constitue-t-il la preuve qu'un contrat, même s'il n'était pas encore signé, a été effectivement passé et, dans ce cas, quels sont mes recours ?

Merci de vos réponses.